RAPPORT N° 2022/E4/201

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRUGHJETTU DI CRIAZIONI DI UNA NOVA INFRASTRUTTURA SPURTIVA À U CULLEGHJU JACQUES DE ROCCA SERRA DI LIVIA

PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE SPORTIVE AU COLLÈGE JACQUES DE ROCCA SERRA DE LIVIA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport qui vous est présenté concerne la création de nouveaux équipements sportifs au collège de Livia. Au regard de l'importance des investissements envisagés, tant sur le plan financier que structurant, et ce, à la fois pour la communauté éducative mais aussi pour tout le territoire de l'Alta-Rocca, il est apparu important et nécessaire comme cela avait été fait pour la création d'un bâtiment de transformation fromagère et charcutière et d'une bergerie sur le Campus Agri Corsica de Sartè Rizzanese, lors de la session des 21 et 22 décembre 2020, de présenter ce projet devant notre Assemblée.

Le collège de LIVIA dispose actuellement, en termes d'infrastructures sportives, d'une petite salle située dans le bâtiment principal, d'un mur d'escalade extérieur et d'un plateau sportif couvert. Ces équipements sont conformes au Plan Régional de Développement de l'EPS dans les EPLE de Corse adopté par l'Assemblée de Corse en 2006.

Néanmoins, il s'avère que le plateau sportif couvert ne permet pas la pratique sportive de manière continue durant la période scolaire en raison des intempéries. De plus, il n'existe pas d'infrastructure proche permettant de délocaliser la pratique en salle.

Compte tenu des effectifs accueillis (50 élèves), une salle de 250 m² de surface sportive, soit environ 300 m² de SHON avec sanitaires et vestiaires, avait été envisagée dans un premier temps. Un tel équipement a été construit il y a cinq ans au Collège du Cap (110 élèves), couplé avec le plateau sportif couvert. Le coût de fonctionnement d'un tel équipement reste limité, et supportable pour un petit établissement. L'équipement peut également être mutualisé avec les associations pour certaines pratiques sportives, hors sports collectifs et jeux de ballon.

Cependant, dès l'année 2020, la commune de Livia et la Communauté de communes de l'Alta Rocca ont souhaité que de ce nouvel équipement puisse également accueillir un public non scolaire permettant ainsi d'offrir à toute une communauté des infrastructures adaptées et complémentaires du projet d'aménagement du plateau sportif de Ciniccia situé à quelques kilomètres.

Ainsi, le 13 novembre 2020 les conseillères exécutives en charge du sport et de l'éducation ont organisé une vite sur site, accompagnées par les services de la Collectivité concernés (direction adjointe en charge du sport et direction des infrastructures d'enseignement), afin de définir les contours du projet avec les principaux partenaires institutionnels.

Dans les mois qui ont suivi de plus larges concertations ont été menées avec

notamment la communauté éducative mais aussi les structures associatives qui, en juillet 2021, ont pu ainsi exposer leurs divers projets.

À titre d'exemple, le club de judo (20 à 25 adhérents) est actuellement à l'arrêt, faute d'installation adéquate. L'activité pourra redémarrer et ne se développer que dans une salle plus grande telle que prévue au collège (l'objectif de 30 à 40 enfants est envisagé dans une salle adaptée). Le club de tennis de la commune, actif et dynamique avec 50 licenciés, se propose de créer une section badminton dès livraison de l'infrastructure rénovée. La commune compte enfin un club de yoga (25 membres), particulièrement concernés par les nouvelles installations.

En dehors des activités sportives de la commune, il a été souhaité que la structure puisse également accueillir des activités culturelles (chant, théâtre), susceptibles de favoriser le développement de projets d'éducation artistiques et culturelles, actuellement absents dans la commune. À ce titre une synergie pourra être recherchée avec le Pôle social et culture de Santa Lucia di Tallà.

En 2021, une mission de programmation a donc été confiée par la Collectivité de Corse à une équipe spécialisée qui a élaboré, dans le cadre d'échanges avec l'ensemble des partenaires impliqués, un préprogramme de création d'une nouvelle infrastructure sportive comportant trois scénarios.

L'étude a également montré que la solution consistant à construire une nouvelle infrastructure sur le terrain mis à disposition par la commune était inenvisageable en raison de sa topographie (forte pente, 44 %), l'absence d'accès directe depuis le collège, 700 m et 10 minutes de marche à pied nécessaire entre le collège et le possible emplacement de l'infrastructure.

Des solutions ont donc été recherchées sur les emprises existantes, qui ont conduit à l'établissement d'un préprogramme avec 3 scénarios. Ces derniers proposaient tous la transformation du plateau sportif en halle bioclimatique de 1 200 m² environ permettant la pratique des sports collectifs en toutes saisons.

Le scénario « 0 » permettait de respecter un coût travaux raisonnable (1 M€ HT) en apportant une amélioration sensible, suffisante au regard des seuls besoins du collège. Il ne répondait donc que très partiellement aux souhaits des collectivités locales environnantes.

Les scénarios « 1 » et « 2 », plus complets et plus onéreux (coût des travaux d'environ 1,6 M€, soit coût total de l'opération à plus de 2 M€ HT) répondaient à la majorité des besoins exprimés. Leur différence est d'ordre fonctionnel, avec pour le scénario « 1 » un ensemble plus compact des équipements permettant un encadrement par un seul enseignant, et pour le scénario « 2 » la possibilité de créer un préau supplémentaire de 120 m² pour le collège.

Le 6 avril 2022, une réunion de présentation du préprogramme s'est déroulée en présence du programmiste, de la Conseillère exécutive en charge de l'éducation et des services concernées en mairie de Livia. À l'issue de cette réunion, le scénario « 1 », un équipement unifié autour de la halle couverte a été validé. Le programmiste a donc finalisé le programme de l'opération joint en annexe de ce rapport.

Le coût total de l'opération, au regard de la situation économique, est évalué

aujourd'hui à 2 146 600 € TTC (1 931 000 € HT) décomposé comme suit :

- ✓ Études préalables, 30 000 € HT et 36 000 € TTC ;
- ✓ Maîtrise d'œuvre, 160 000 € HT et 192 000 € TTC ;
- ✓ AMO diverses, 15 000 € HT et 18 000 € TTC;
- ✓ Travaux, 1 546 000 € HT et 1 700 600 € TTC;
- ✓ Provisions, 180 000 € HT et 200 000 € TTC;
- ✓ Total, 1 931 000 € HT et 2 146 600 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'opération est le suivant :

- ✓ Novembre 2022 : choix du maître d'œuvre (accord-cadre Direction des Infrastructures d'enseignement, maîtrise d'œuvre).
- ✓ Décembre 2022 Octobre 2023 : études de maîtrise d'œuvre et autorisations d'urbanisme.
- ✓ Novembre 2023 Juin 2024 : appels d'offres travaux.
- ✓ Juillet 2024 Août 2025 : réalisation des travaux.
- ✓ Rentrée 2025 : mise en service.

Cette infrastructure constitue l'une des entités du collège de Livia. À ce titre, sa réalisation est une compétence pleine et entière de la Collectivité de Corse qui doit donc assurer son financement. Néanmoins, au regard de sa destination, finale qui ne sera pas simplement limité aux élèves de l'établissement et au travail transversal et complémentaire réalisé par la direction des infrastructures d'enseignement et la direction adjointe en charge du sport, cette dernière a souhaité rechercher un cofinancement susceptible de limiter le coût financier du projet pour notre collectivité.

L'opération de réhabilitation sera donc inscrite au programme d'investissement 2023 de l'Agence Nationale du Sport pour un cofinancement à hauteur de 50 %.

À la suite de la réalisation de cette nouvelle infrastructure affectée au collège et dans le cadre de la réglementation en vigueur, les partenariat établis avec la commune de Livia, la communauté de communes, des associations diverses ou des clubs sportifs seront fixés par des conventions de mise à disposition dont les termes fixeront les conditions de mutualisation de cet équipement et notamment les participations financières permettant au collège de supporter les coûts de fonctionnement de la nouvelle installation.

Il est également important de noter que les projets futurs d'aménagements d'infrastructures sportives du territoire devront tenir compte de l'investissement réalisé par la Collectivité de Corse et devront s'inscrire dans une démarche complémentaire de l'existant.

Au regard des informations portées à votre connaissance, il vous est donc proposé aujourd'hui :

- √ d'approuver le programme de création d'une nouvelle infrastructure sportive ;
- ✓ dans l'enceinte du collège Jacques de Rocca Serra de Livia, tel que joint au présent rapport ;
- √ de fixer le montant de l'opération à 2 146 600 € TTC (1 931 000 € HT);
- √ d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter un cofinancement auprès de l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 50 % du montant de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.